



## Fonctionnaire en disponibilité et droits au chômage

-----  
Par Bryan66

Je suis fonctionnaire territoriale titulaire en disponibilité auprès de ma collectivité d'origine, qui m'a indiqué par écrit qu'aucun poste correspondant à mon statut n'est disponible actuellement. Parallèlement, je suis employée en CDD dans une autre collectivité. Si je quitte ou perds cet emploi en CDD, puis-je prétendre à l'allocation chômage au regard de ma situation de fonctionnaire en disponibilité et de l'impossibilité de réintégration dans ma collectivité d'origine ? Quelle serait l'incidence d'une démission du CDD par rapport à une fin de contrat, un licenciement ou une inaptitude ?